



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quelles sont les mentions obligatoires sur un livre papier ou numérique ?

Vérfié le 01 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la culture et de la communication


Publication papier

Plusieurs informations doivent figurer sur un livre au format papier si le livre est publié. Un livre est dit *publié* s'il est destiné à un public dépassant le cercle strictement familial. Qu'il soit vendu ou distribué gratuitement, ces mentions sont obligatoires. Elles diffèrent selon que la publication est un livre ou une revue, une revue étant un livre à publication périodique régulière. D'autres informations sont facultatives, mais fortement recommandées.

Livre papier édité

Mentions obligatoires

- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'éditeur
- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'imprimeur (+ pays en cas d'impression à l'étranger)
- Nom (ou raison sociale) et adresse du producteur ou metteur en page (si pas d'éditeur)
- Prix de vente en euros (si le livre est gratuit, il faut inscrire la mention " *cet exemplaire ne peut être vendu* ")
- Date du dépôt légal (mois et année)
- Date de fin du tirage d'impression (appelée *achevé d'imprimer*)
- Date de réimpression
- ISBN (identifiant national de chaque publication éditée)
- ISSN (International Standard Serial Number) : seulement si le livre appartient à une collection, seul le 1^{er} volume paru de la collection doit en faire mention.


 **A noter :** le prix d'un livre peut aussi être indiqué par un signe (étoile, lettres, etc) auquel correspond une grille de prix. La grille de prix doit être affichée de façon très visible sur le point de vente.

Qu'est-ce que la date de dépôt légal ?

Le dépôt légal est l'obligation de déposer un exemplaire du livre à la Bibliothèque nationale France (BNF).

Ce dépôt concerne les nouveautés et les premiers tirages d'impression, pas les réimpressions.

La date du dépôt correspondant à la date d'envoi de votre exemplaire à la BNF.

 **Attention :** l'**auto-édition** suit les mêmes obligations, quel que soit le tirage, même dans le cas d'une *publication à la demande* (PAD), c'est-à-dire une impression d'un nombre restreint d'exemplaires. Le nom de l'éditeur est alors le même que le nom de l'auteur.

Le copyright est-il obligatoire ?

Le logo © (**copyright**) n'est pas une mention obligatoire.

Les mentions "**Droits réservés**", "DR" ou "copyright" ne sont pas obligatoires.

Elles n'ont pas de valeur juridique en France.

Mentions facultatives mais recommandées

- Interdiction du droit de reproduction (ou droit de copie) et texte de loi correspondant. Référence du texte, accompagnée ou non de l'extrait suivant :
"« *Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.* »"
- Nom du traducteur dans le cas d'un ouvrage traduit et la mention de la langue originelle

Où inscrire ces mentions ?

Elles doivent être inscrites sur la 1^{re} page à l'intérieur du livre, ou sur la dernière page et sur la couverture.


L'ISBN doit être inscrit à la fois :

- au verso de la page de titre,
- au bas de la 4^e page de couverture,
- au bas de la dernière page de la *jaquette: titleContent*, s'il y en a une.

Revue papier éditée

Mentions obligatoires

- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'éditeur
- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'imprimeur (+ pays en cas d'impression à l'étranger)
- Nom (ou raison sociale) et adresse du producteur ou metteur en page (si pas d'éditeur)
- Nom du directeur de la publication
- Nom du responsable de la rédaction
- Prix de vente en euros (si la revue est gratuite, il faut inscrire la mention " *cet exemplaire ne peut être vendu*")
- Date du dépôt légal (mois et année)
- Date de fin du tirage d'impression (appelée *achevé d'imprimer*)
- Date de réimpression
- ISBN (identifiant national de chaque publication éditée)
- ISSN (International Standard Serial Number)


 **A noter** : le prix d'une revue peut aussi être indiqué par un signe (étoile, lettres, etc) auquel correspond une grille de prix. La grille de prix doit être affichée de façon très visible sur le point de vente.

Qu'est-ce que la date de dépôt légal ?

Le dépôt légal est l'obligation de déposer un exemplaire de la revue à la Bibliothèque nationale France (BNF).

Ce dépôt concerne les nouveautés et les premiers tirages d'impression, pas les réimpressions.

La date du dépôt correspondant à la date d'envoi de l'exemplaire à la BNF.

 **Attention** : l'**auto-édition** suit les mêmes obligations, quel que soit le tirage, même dans le cas d'une *publication à la demande* (PAD), c'est-à-dire une impression d'un nombre restreint d'exemplaires. Le nom de l'éditeur est alors le même que le nom de l'auteur.

Le copyright est-il obligatoire ?

Le **logo © (copyright)** n'est pas une mention obligatoire.

Les mentions "**Droits réservés**", "DR" ou "copyright" ne sont pas obligatoires.

Elles n'ont pas de valeur juridique en France.

Qu'est-ce que l'ISSN ?

Il s'agit de l'identifiant national d'une publication en série : revue, journal, bulletin ou lettre d'information, etc.

La publication doit être faite de façon périodique et régulière.

Le nombre de titres de la série ne doit pas être défini à l'avance.

Mentions facultatives mais recommandées

- Interdiction du droit de reproduction (ou droit de copie) et texte de loi correspondant. Référence du texte, accompagnée ou non de l'extrait suivant :
 "« *Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.* »"
- Nom du traducteur dans le cas d'un ouvrage traduit et la mention de la langue originelle

Où inscrire ces mentions ?

Elles doivent être inscrites sur la 1^{re} page à l'intérieur de la revue, ou sur la dernière page et sur la couverture. Elles doivent être regroupées dans un bloc de texte, appelé *ours* de la revue.

Publication numérique

Plusieurs informations doivent figurer sur un livre au format numérique (*ebook* ou *epub*) si le livre est publié. Un livre est dit *publié* s'il est destiné à un public dépassant le cercle strictement familial. Qu'il soit vendu ou distribué gratuitement, ces mentions sont obligatoires. Elles diffèrent selon que la publication est un livre ou une revue, une revue étant un livre à publication périodique régulière. D'autres informations sont facultatives, mais fortement recommandées.

Livre numérique édité

Mentions obligatoires

- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'éditeur
- Nom (ou raison sociale) et adresse du producteur ou metteur en page (si pas d'éditeur)
- Date du dépôt légal (mois et année)
- ISBN (identifiant national de chaque publication éditée)
- ISSN (International Standard Serial Number) : seulement si le livre appartient à une collection, seul le 1^{er} volume paru de la collection doit en faire mention.

 **A noter** : le **prix** ne doit pas être inscrit sur le livre en format numérique, il est indiqué sur le site web du distributeur.

Qu'est-ce que la date de dépôt légal ?

Le dépôt légal est l'obligation de déposer un exemplaire du livre à la Bibliothèque nationale France (BNF).

La date du dépôt correspondant à la date d'envoi de votre exemplaire à la BNF.

 **Attention** : l'**auto-édition** suit les mêmes obligations. Le nom de l'éditeur est alors le même que le nom de l'auteur.

Le copyright est-il obligatoire ?

Le **logo © (copyright)** n'est pas une mention obligatoire.

Les mentions "**Droits réservés**", "DR" ou "copyright" ne sont pas obligatoires.

Elles n'ont pas de valeur juridique en France.

Mention facultative, mais recommandée

- Nom du traducteur dans le cas d'un ouvrage traduit
- Mention de la langue originelle

Où inscrire ces mentions ?

Un ouvrage numérique n'a pas de couverture.

Les mentions obligatoires doivent figurer soit après la page de titre, soit dans les dernières pages.

Revue numérique éditée

Mentions obligatoires

- Nom (ou raison sociale) et adresse de l'éditeur
- Nom (ou raison sociale) et adresse du producteur ou metteur en page (si pas d'éditeur)
- Nom du directeur de la publication
- Nom du responsable de la rédaction
- Date du dépôt légal (mois et année)
- ISBN (identifiant national de chaque publication éditée)
- ISSN (International Standard Serial Number)

 **A noter** : le **prix** ne doit pas être inscrit sur la revue en format numérique, il est indiqué sur le site internet du distributeur.

Qu'est-ce que la date de dépôt légal ?

Le dépôt légal est l'obligation de déposer un exemplaire de la revue à la Bibliothèque nationale France (BNF).

La date du dépôt correspondant à la date d'envoi de votre exemplaire à la BNF.

 **Attention** : l'**auto-édition** suit les mêmes obligations. Le nom de l'éditeur est alors le même que le nom de l'auteur.

Le copyright est-il obligatoire ?

Le **logo © (copyright)** n'est pas une mention obligatoire.

Les mentions "**Droits réservés**", "DR" ou "copyright" ne sont pas obligatoires.

Elles n'ont pas de valeur juridique en France.

Qu'est-ce que l'ISSN ?

Il s'agit de l'identifiant national d'une publication en série : revue, journal, bulletin ou lettre d'information, etc.

La publication doit être faite de façon périodique et régulière.

Le nombre de titres de la série ne doit pas être défini à l'avance.

Mention facultative mais recommandée

- Nom du traducteur dans le cas d'un ouvrage traduit
- Mention de la langue originelle

Où inscrire ces mentions ?

Un ouvrage numérique n'a pas de couverture.

Les mentions obligatoires doivent figurer soit après la page de titre, soit dans les dernières pages.

Elles doivent être regroupées dans un bloc de texte, appelé *ours* de la revue.

Textes de loi et références

- Arrêté du 12 janvier 1995 relatif aux mentions obligatoires des déclarations de dépôt légal [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005617545/)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005617545/>)
- Arrêté du 12 janvier 1995 fixant les mentions obligatoires sur les documents imprimés, graphiques et photographiques [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000185764/)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000185764/>)

Services en ligne et formulaires

- Demande d'attribution de numéro ISBN (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18405>)
Service en ligne
- Demande d'ISSN pour un document sur support physique (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18402>)
Formulaire
- Demande d'ISSN pour une ressource ou une publication en ligne (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18404>)
Service en ligne
- Demande d'inscription ou de renouvellement d'une publication de presse (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R18398>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Comment obtenir un numéro ISSN ? [↗](https://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/issn-mode-demploi) (<https://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/issn-mode-demploi>)
Bibliothèque nationale de France (BNF)
- Comment obtenir un numéro ISBN (éditeur) ? [↗](https://www.afnil.org/etap_formulair/identification-et-coordonnees-de-lorganisme-demandeur-1/) (https://www.afnil.org/etap_formulair/identification-et-coordonnees-de-lorganisme-demandeur-1/)
Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (Afnil)
- Comment obtenir un numéro ISBN (auto-édité) ? [↗](https://www.afnil.org/etap_formulair/identification-et-coordonnees-du-particulier-auto-edite-1/) (https://www.afnil.org/etap_formulair/identification-et-coordonnees-du-particulier-auto-edite-1/)
Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (Afnil)
- FAQ de la BNF sur le dépôt légal, ISBN, ISSN et les livres numériques [↗](https://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/depot-legal#bnf-les-5-questions-les-plus-pos-es) (<https://www.bnf.fr/fr/centre-d-aide/depot-legal#bnf-les-5-questions-les-plus-pos-es>)
Bibliothèque nationale de France (BNF)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0